

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, je vais être rapide dans mes propos liminaires pour ce dernier Conseil territorial avant une pause estivale bien méritée.

A nos amis journalistes : j'aurai l'occasion de revenir plus longuement sur les sujets qui peuvent vous intéresser plus particulièrement, lors de la conférence de presse à laquelle vous êtes invités tout à l'heure.

Je pense aux sargasses ou à l'organisation du temps scolaire et périscolaire à partir de la rentrée de septembre par exemple, autant de sujets sur lesquels vous aurez alors toute latitude à me questionner...

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sur l'ordre du jour inscrit à notre séance publique de ce jeudi 27 juillet, deux sujets importants : l'eau bien sûr et le Grand Marigot.

Au sujet de l'eau, le constat est connu de tous : l'organisation actuelle, qui comprend un prestataire pour la production et un autre prestataire pour la distribution, n'est pas satisfaisante.

Pour résumer grossièrement : l'eau est aujourd'hui trop chère à Saint-Martin, et il subsiste un système qui génère encore trop d'impayés. En un mot : personne n'y trouve son compte et Saint-Martin a plus que besoin d'une gestion saine, avec un interlocuteur unique.

Nos techniciens de l'Etablissement des Eaux sauront peut-être nous en dire plus, mais il me semble en outre, que de pouvoir bénéficier d'un seul prestataire à la fois pour la production et la distribution de l'eau, impactera le

prix au mètre cube de manière positive pour les consommateurs de Saint-Martin.

Le départ de la Générale des Eaux se concrétise, et celui de l'UCDEM est envisagé. Je voudrais d'ailleurs à ce stade, rassurer les consommateurs de Saint-Martin : ce changement de prestataires programmé pour la fin du mois de juin 2018, se fera en douceur, et il ne devrait absolument pas impacter la distribution de l'eau sur le territoire de la Collectivité.

S'est posée la question de la forme juridique bien entendu, à retenir pour la gestion de ce dossier sensible qu'est l'eau à Saint-Martin : vous comprendrez aisément que nous n'optons pas pour un système de gestion directe sous la forme d'une régie, mais que naturellement, c'est sous la forme d'une Délégation de Service Public que nous contracterons avec le futur prestataire.

Enfin, s'il subsistait des doutes sur le devenir des agents, sachez qu'il n'y a tout simplement pas de sujet puisque tout le personnel local sera bien évidemment repris par le nouveau prestataire que se sera choisie la Collectivité...

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le deuxième sujet important inscrit à notre ordre du jour ce matin est celui de l'aménagement de la Baie de Marigot.

Il s'agit en fait, pour plus de souplesse et d'efficacité vous l'aurez compris, de confier le pilotage de la révision du programme d'aménagement de la Baie de Marigot à l'établissement portuaire.

Attention : il ne s'agit pas pour autant « d'abandonner » au Port ce projet phare pour Marigot, mais bien au contraire, de donner, dans un étroit partenariat Port/Collectivité, une nouvelle impulsion à un projet vital pour notre économie.

Ce nouvel élan est nécessaire : aussi viable et sérieux que pouvait être le projet d'aménagement de la Baie travaillé sous l'ancienne majorité, je vous rappelle que la procédure de concession d'aménagement lancée l'an dernier a été un échec cuisant pour la Collectivité, puisque aucune offre n'a été déposée.

Il faut donc re questionner le dossier, en lui donnant toute la dimension et la volonté politique qu'il nécessite, et c'est à cette première étape que je vous invite ce matin.

Je souhaite d'ailleurs que nous cessions de parler de « projet du Front de mer » : les engagements pris par la nouvelle majorité aux commandes de la Collectivité portent sur un vrai travail sur tout Marigot.

Ce que nous avons baptisé, dans notre programme électoral, le projet de « Grand Marigot » et qui s'étend, pour schématiser, de Morne Valois à Bellevue en passant par Galisbay.

Bien entendu, notre projet d'aménagement global devra être phasé : ainsi, je reste convaincu que la priorité pourrait être donnée, dans un premier temps, au développement de la moyenne croisière avec une évolution, dans un second temps, vers la grande plaisance.

Je ne doute pas que ce dernier point à notre ordre du jour suscitera de nombreuses – et constructives – réactions, aussi je vous propose de passer immédiatement à l'examen des délibérations soumises à notre vote ce matin.

Je vous remercie.